

Comité d'assurance responsabilité civile professionnelle
Rapport à l'intention de l'Assemblée générale annuelle du Conseil du CCAG
Winnipeg (Manitoba)
6, 7 et 8 septembre 2008

Le CARCP continue de remplir ses responsabilités telles que décrites dans notre « Mandat ». Nous nous rassemblons toujours deux fois par année. Nous planifions la tenue de nos réunions afin qu'elles coïncident avec celles où nous rencontrons notre courtier et nos assureurs pour discuter des indemnités et des questions relatives à notre programme d'assurance. Nous communiquons également entre nous sur une base régulière au moyen de courriels, de télécopies et par téléphone lorsque nécessaire. Les mandats de deux des membres du comité de même que le mandat du directeur de la liaison viendront à expiration en 2009. Cette question sera à l'ordre du jour de notre assemblée d'automne le 28 septembre 2008 à Ottawa. La composition actuelle du comité est la suivante (le trimestre indiqué correspond à l'achèvement du mandat) :

Sarah Cornett - Secrétaire-Trésorière		Membre permanente
Alvin Hayes	-	Directeur de la liaison juin 2009
Monroe Kinloch	-	Membre printemps 2009
Lester Berrigan	-	Membre printemps 2010
Grey Browne	-	Membre printemps 2011
Gordon Webster	-	Président printemps 2009

Une grande partie de nos efforts lors de l'assemblée printanière 2008 concernait notre renouvellement, lequel prenait place le 1^{er} juin 2008. La majorité des polices d'assurance qui expiraient cette année étaient en fait des polices d'une durée de trois ans, ce qui veut dire qu'il n'y a pas eu de demande complète déclarant les chiffres d'affaires bruts pour ces assurés au cours de cette période de trois ans. Le CARCP savait que des indications à la grandeur du pays suggéraient qu'en raison d'une augmentation des activités au sein de l'industrie, les chiffres d'affaires bruts seraient considérablement plus élevés que ceux apparaissant sur les dernières demandes. Le comité se préoccupe du fait que même si nos taux de base restaient les mêmes, notre revenu-prime total se

verrait augmenter à un montant beaucoup plus élevé que celui permettant de maintenir le programme en bonne santé. Avec l'aide de notre courtier, nous avons négocié avec succès avec Encon, nos assureurs, pour permettre une certaine flexibilité de tarification afin de déterminer les primes véritables des firmes assurées. Il semble que cette flexibilité fut un succès puisque le montant de primes totales satisfait les attentes d'Encon, et que le CARCP croit que le montant est raisonnable afin de maintenir un programme en santé et qu'il a fourni aux assurés une excellente valeur pour leur prime payée.

La gestion des risques est toujours un aspect important pour le CARCP. Un « Séminaire sur la gestion des risques » s'est tenu à l'occasion de l'Assemblée annuelle de l'ALSA. Nous sommes présentement en discussion avec l'ABCLS afin de leur prêter assistance pour un séminaire lors de leur assemblée annuelle 2009. *Encon Group Inc.*, *Jardine Lloyd Thompson Canada Inc.* et le CARCP ont ajouté une nouvelle caractéristique au programme. Le « Programme de crédit de gestion des risques des arpenteurs-géomètres (*The Risk Management Credit for Land Surveyors*) », mentionné brièvement dans notre dernier rapport, a été introduit. Le programme de crédit a été développé afin de récompenser les firmes qui font des efforts progressifs dans la gestion des risques. Le programme offre aux assurés éligibles un crédit sous forme de franchise, dans les cas d'une réclamation, si la firme a suivi certaines des meilleures pratiques lors de l'octroi des services professionnels qui auraient mené à la réclamation. Il est à espérer que ce crédit incitera les firmes à placer la gestion des risques un peu plus haut sur leur liste de priorités.

À nouveau, nous rappelons aux associations et aux assurés que le « *Guide de la prévention des sinistres et de gestion de la pratique* » est disponible sur le site Web du CCAG. Nous sommes heureux de constater que le guide a été inclus à la liste du matériel d'étude du CCEAG.

Tel qu'indiqué dans notre dernier rapport, M. Roger Brett a pris sa retraite et a quitté *Jardine Lloyd Thompson Canada Inc.*, tout en restant disponible pour nous aider dans notre récent renouvellement complet. M. Ante Petricevic est maintenant notre nouveau courtier et le CARCP est persuadé qu'il nous fournira la même qualité de service. Un petit cadeau d'appréciation fut présenté à M. Brett par le CARCP, lors de notre assemblée printanière, afin de souligner plus de vingt ans de service au profit du programme du CCAG. 2008 marque le 20^e anniversaire de l'implication du programme du CCAG avec *Encon Group Inc.* et une plaque du CCAG leur a été présentée afin de leur exprimer notre appréciation envers leur engagement dans le programme.

Le CARCP endosse spécifiquement le programme du CCAG, car nous croyons qu'il s'agit là de la meilleure option. Le comité s'efforce d'être à la disposition de tout arpenteur ou toute association ayant des questions concernant l'assurance responsabilité civile professionnelle, même s'ils sont assurés en dehors du programme du CCAG. Le CARCP est disposé à répondre à toute question et à prodiguer des conseils éclairés aux arpenteurs et nous guiderons ces derniers dans la bonne direction afin qu'ils obtiennent l'expertise recherchée. Le CARCP est disponible pour aider toute association en leur fournissant au besoin des personnes ressources pour les séminaires parrainés par les associations.

Le comité continue à travailler avec notre courtier et nos assureurs afin d'offrir un programme d'assurance responsabilité civile professionnelle viable aux arpenteurs-géomètres du Canada. Nous considérons que le programme du CCAG est l'un des meilleurs dont peuvent se prévaloir les professionnels et qu'étant donné les conditions actuelles du marché, il s'avère une option des plus viable. Nous croyons que le nombre d'années d'expérience combinées des membres du comité représente une réelle valeur pour le CCAG, de même que le comité en tant que tel, nos assureurs et les associations membres participantes. Nous jouissons toujours de l'entière collaboration de notre courtier et nos assureurs en matière de tarifications et de réclamations. Le CARCP apprécie également que le Conseil d'administration du CCAG reconnaisse les efforts et la contribution du comité au succès du programme du CCAG.

Le tout respectueusement soumis au nom du CARCP.

Gordon A. Webster
Président du CARCP